



33779 - Les prières surrogatoires quotidiennes, leurs temps et mérite

question

Devons-nous effectuer la prière surrogatoire à faire avant la prière obligatoire avant l'arrivée du temps de celle-ci ou juste avant l'annonce de son début? Si on retient la première option, à quelle heure faut-il prier? Par exemple, m'est-il permis de faire les quatre rakaa constitutives de la prière surrogatoire précédant la première obligatoire de l'après-midi trois heures avant l'appel à la prière ou faut-il attendre l'arrivée du temps de cette prière pour effectuer celle surrogatoire puis la prière obligatoire?

résumé de la réponse

Les prières surrogatoires sont de deux sortes :

celles précédant la prière obligatoires et celles qui la suivent. Les premières sont : les deux rakaa qui précèdent la prière du matin et les quatre rakaa qui précèdent la première prière obligatoire de l'après- midi. Les secondes sont les deux rakaa qui suivent la première prière obligatoire de l'après-midi, les deux rakaa qui suivent la prière du coucher de soleil et les deux rakaa qui suivent la second prière de la nuit.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Les prières surrogatoires sont de deux sortes : celles précédant la prière obligatoires et celles qui la suivent. Les premières sont : les deux rakaa qui précèdent la prière du matin et les quatre rakaa qui précèdent la première prière obligatoire de l'après- midi. Les secondes sont les deux rakaa qui suivent la première prière obligatoire de l'après-midi, les deux rakaa qui suivent la prière du coucher de soleil et les deux rakaa qui suivent la second prière de la nuit.

Leur mérite est mis en exergue dans ce hadith du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) :



« Quiconque accomplit 12 rakaa en 24 heures, on lui construira une maison au paradis : 4 rakaa avant le dhohr, 4 rakaa après ; 4 rakaa après Maghreb et 2 rakaa après Isha et 2 rakaa avant le fadjr. » (Rapporté par at-Tirmidhi et jugé authentique par al-Abani dans *Sahih al-Djamie* 6362)

Le temps des prières surérogatoires devant précéder la prière obligatoire commence dès l'entrée du temps de celle-ci jusqu'à l'annonce de son début. Et le temps des prières surérogatoires la suivant commence dès le salut final et s'étend à la fin de son temps d'accomplissement.

Ibn Qoudamah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : toute prière surérogatoire à faire avant une prière obligatoire doit se faire de l'entrée du temps de celle-ci jusqu'à son accomplissement. Et toute prière surérogatoire à faire après une prière obligatoire doit se faire dès l'accomplissement de celle-ci jusqu'à la fin de son temps. » *Al-Moughni*, 2/244.

Cela étant, il ne t'est pas permis d'accomplir la prière surérogatoire devant précéder celle obligatoire avant l'entrée de son temps . Attend le début de son temps pour le faire. Voir les réponses à la question n° [1048](#) et la réponse à la question n°[4057](#) et la réponse à la question n°[203681](#) et la réponse à la question n°[175137](#).

Allah le sait mieux.